



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Appel à projets 2020**

**Villes et villages  
désirables pour l'avenir :  
Regards de jeunes citoyens**



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Retour d'expérience**

Forte de son expérience de collaboration avec le Rectorat de l'académie de Rennes, la DREAL Bretagne a lancé en 2020 une opération destinée à favoriser la participation de jeunes citoyens à l'aménagement durable de leur territoire. Fruit d'une coopération transversale entre le service en charge de l'aménagement et le service en charge du développement durable, ce dispositif innovant s'est appuyé sur un triptyque entre enseignants, acteurs associatifs et élus locaux pour faire réfléchir les élèves sur l'environnement proche de leur établissement.

## **Le contexte**

Depuis 2014, une convention d'objectifs entre le Rectorat de l'académie de Rennes et la DREAL Bretagne prévoit la mise en place d'appels à projets conjoints pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Ces appels à projets thématiques permettent de soutenir des actions portées par des associations bretonnes auprès du public scolaire, sur un thème défini annuellement (changement climatique, économie circulaire, aires éducatives...).

En 2020, la DREAL et le Rectorat ont choisi de faire porter cet AAP sur la thématique de l'aménagement durable, pour sensibiliser et encourager la réflexion du jeune public sur les enjeux de leur territoire. Ils se sont appuyés sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU et sur les engagements du référentiel EcoQuartier, pour lancer un appel à projets intitulé « *Villes et villages désirables pour l'avenir : regard de jeunes citoyens* ».

## **Les objectifs de la démarche :**

L'objectif principal était de soutenir la mise en place d'une démarche d'expression des jeunes sur la qualité de leur environnement immédiat, qu'il soit urbain, semi-urbain ou rural, grâce à l'accompagnement d'une ou plusieurs associations naturalistes ou d'éducation à l'environnement. Il s'agissait de recueillir la perception des élèves, de les guider dans une analyse critique de l'existant et de les amener à formuler des propositions d'actions permettant d'aller vers *une ville ou un village désirable pour l'avenir*. Ces propositions devaient ensuite être présentées aux élus du territoire.

En effet, la mission Villes Durables de la DREAL, assurée par le service Climat, Énergie, Aménagement Logement de la DREAL recherchait un moyen de renforcer son action de sensibilisation du public aux enjeux de l'aménagement durable et de la participation citoyenne, notamment auprès du public scolaire. La mission d'éducation à l'environnement et au développement durable, qui travaillait déjà depuis plusieurs années en collaboration étroite avec le Rectorat de l'académie de Rennes, a permis l'émergence du projet.

Des appels à projets conjoints DREAL-Rectorat, ont déjà été mis en place à plusieurs reprises, pour initier des projets innovants dans les établissements scolaires. Ces AAP s'appuient sur un vivier d'associations locales intervenant en milieu scolaire, sur des thématiques en lien avec le développement durable. Ils ont permis de créer des relations de travail étroites et fructueuses entre des établissements d'enseignement et les associations. Pour mettre en place cette action relative à l'aménagement durable, un nouvel AAP a donc été proposé comme support de l'expérimentation.

Afin de valoriser au mieux les résultats et de permettre un éventuel essaimage, deux livrables étaient attendus en fin d'opération :

- Une vidéo amateur, format court, présentant les parties prenantes, la démarche mise en œuvre (méthodologie déployée), les grandes lignes de l'état des lieux réalisé et les propositions d'amélioration. Ces deux derniers volets devaient être exprimés par les élèves.
- un rapport méthodologique synthétique présentant les étapes, les acteurs rencontrés, l'intérêt pédagogique de la démarche, les points forts et les points à améliorer.

*Quelques associations ne sont pas en mesure, à l'heure actuelle, de nous fournir les éléments demandés au règlement de l'AAP. En effet, trois projets n'ont pas pu être menés à terme avant les vacances d'été et se poursuivront à la rentrée scolaire de septembre 2021. Nous nous attacherons à mettre en ligne sur le site internet de la DREAL l'ensemble des vidéos et documents au fur et à mesure de leur disponibilité et à actualiser le présent retour d'expérience.*

## **Les étapes :**

Fin 2019, après avoir élaboré un premier projet de cahier des charges, la DREAL et le Rectorat ont réuni quelques associations pour s'assurer de l'intérêt de la démarche, vérifier la viabilité du projet et affiner les besoins en financements. Les associations présentes nous ont rassuré quant à la faisabilité du projet et se sont montrées très enthousiastes. Par ailleurs, cette approche novatrice a retenu l'attention du CGDD et de la DGALN, qui ont accepté d'apporter chacun des financements spécifiques permettant d'aller au-delà des subventions habituelles. Ainsi, c'est un budget total de 60 000 € qui a permis de financer cet appel à projets (30 000 € sur le BOP 159 dans le cadre de l'appel à projet du CGDD auprès des DREAL, et 30 000 € sur le BOP 135).

L'appel à projets a été publié le 11 décembre 2019, avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au 7 mars 2020. Ce délai de 3 mois était nécessaire à une première prise en contact entre les associations et les établissements scolaires, mais également avec les élus locaux concernés. Malgré un contexte tendu (élections municipales, premier confinement lié à la crise de la Covid 19), quinze dossiers de candidatures ont été déposés dans les délais. Au vu de la qualité des projets présentés et du budget disponible, il a été décidé de retenir l'ensemble des candidats. Les subventions ont été versées avant l'été, pour que les associations puissent programmer leurs actions dès le début de l'année scolaire 2020/2021. Le financement demandé pour chaque action est en moyenne de 4 500 €, avec une fourchette allant de 1 500 € pour le projet le moins élevé à 6 300 € pour le plus élevé.

La majeure partie des actions s'est déroulée entre septembre 2020 et juin 2021. Certaines se poursuivront jusqu'en 2022, le contexte sanitaire n'ayant pas permis la réalisation de l'intégralité des interventions.

Un accompagnement individuel de chaque projet et des temps d'échanges collectifs étaient envisagés au lancement de l'opération. Malheureusement, le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en place du suivi individuel. Par ailleurs, l'évolution de la répartition des missions relatives au BOP 135 en 2020 a conduit au transfert de la mission villes durables et Ecoquartiers au niveau départemental. Or, malgré le passage de relais, il n'a pas été possible mobiliser les DDTM sur ce sujet. Plusieurs points d'étape ont été organisés en distanciel avec l'ensemble des associations. Une réunion de bilan et a pu être organisée en présentiel le 2 juillet 2021, au CPIE de Brocéliande.

## Le bilan :

Dès l'analyse des candidatures, nous avons constaté une bonne compréhension des enjeux et des objectifs de l'expérimentation par les porteurs de projets. Nous avons également observé une bonne représentativité des territoires, au niveau départemental d'une part, et au niveau des caractéristiques urbaines, périurbaines ou rurales des communes concernées d'autre part. Au total, près de 500 élèves ont bénéficié de ce dispositif de sensibilisation sur l'année scolaire.

### - Une diversité de projets :

Les associations candidates présentent des **profils variés** : certains porteurs de projet ne disposent d'aucun salarié et s'appuient uniquement sur un réseau de bénévoles. La plupart des associations candidates comptent entre 3 et 20 salariés et les animations sont assurées par des animateurs professionnels.

On note également une bonne représentativité des élèves accompagnés et des établissements, puisque 8 actions sont effectuées auprès d'élèves d'écoles primaires et 7 bénéficient à des collégiens. La plupart des projets concernent une classe entière, voire plusieurs classes. Deux projets s'adressent à un groupe d'élèves : écodélégués, ou élèves volontaires d'un collège.

Enfin, les **thématiques** principales abordées sont elles aussi bien diversifiées : sur les 15 projets, 4 concernent principalement l'aménagement urbain, 4 sont plutôt tournés vers la biodiversité, 3 sont orientés vers l'alimentation et l'agriculture, puis viennent les sujets déchets, l'énergie, et changement climatique. On note toutefois que les approches proposées permettent le plus souvent d'aborder la question des interactions entre ces thématiques (biodiversité et agriculture, aménagement et alimentation, alimentation et déchets, déchets et énergie...) et amènent les élèves à s'interroger sur la complexité des enjeux du développement durable et leur interdépendance.

### - Le déroulement des projets :

Le contexte sanitaire a souvent affecté le calendrier des animations et des sorties : de nombreuses contraintes ont dû être levées pour mener à bien l'ensemble des actions initialement prévues. Les possibilités de sorties scolaires étaient strictement encadrées, de même que les interventions de partenaires extérieurs en classe. Pour autant, nous avons noté une réelle motivation de la part des associations et des enseignants, qui ont su reprogrammer les interventions et les sorties en dehors des périodes de confinement. Inventivité, créativité, recherche de solutions alternatives ont été nécessaires tout au long de cette année scolaire : pour palier les interdictions de sorties des élèves par exemple, une association qui avait prévu une visite de ferme en permaculture, a finalement préparé les questions en amont avec les élèves, est allée sur place interviewer le maraîcher, puis a organisé une visite virtuelle de la ferme en classe en diffusant l'interview aux élèves.

Avant la mise en place des actions, 2 à 3 réunions en moyenne ont été nécessaires entre les associations et les enseignants, pour programmer le calendrier et le contenu des interventions. Une ou deux rencontres ont eu lieu également en cours d'année, pour affiner le programme et réorienter éventuellement le contenu des sessions. Enfin, le plus souvent, une réunion a eu lieu en fin de parcours pour préparer le bilan.

Le projet s'est concrétisé par l'organisation de 6 à 15 séances auprès des élèves, dont la moitié environ à l'extérieur de l'établissement. Il faut souligner l'implication des équipes enseignantes, qui ont prolongé les interventions des associations, en lien avec les programmes scolaires.

### Les points forts :

Pour les associations, le fait de pouvoir planifier plusieurs sessions de sensibilisation sur une année scolaire permet d'approfondir les sujets et d'être beaucoup plus efficaces et exhaustives que lorsqu'elles interviennent sur une seule demi-journée ou sur une sortie scolaire. Travailler sur un temps long permet de proposer des outils pédagogiques et des méthodologies variés :

- les sorties, visites, reportages photos, interviews d'experts, de professionnels ou d'usagers... rendent les séances plus vivantes et facilitent la compréhension ;
- les manipulations, fabrication de maquettes, de plans illustrés, de dessins, plantations rendent les savoirs plus concrets et permettent une meilleure appropriation ;
- les travaux en petits groupes, les ateliers, les débats mouvants... facilitent les échanges, l'écoute, la prise de parole en public et la réflexion.

La démarche a nécessité beaucoup de travail, souvent plus que prévu initialement pour les associations, et de grandes capacités d'adaptations. En effet, dans cette approche, les élèves sont placés au cœur du dispositif. Les animateurs doivent s'adapter à leurs cheminements de pensée, à leurs questionnements, à leurs centres d'intérêt... La construction du projet se fait petit à petit, au fur et à mesure des séances et en fonction des retours des élèves. Ceux-ci se sont montrés très impliqués et motivés par les projets, en demande de nouvelles expériences.

Beaucoup d'ateliers ont d'ailleurs sensibilisé au-delà des élèves : par exemple, dans le cadre d'une réflexion sur une zone humide à proximité de l'établissement, les élèves ont aménagé une aulnaie pour fixer les berges d'un cours d'eau et constituer une haie brise-vent. De nombreux élèves sont ensuite revenus sur le site avec leurs parents, pour leur expliquer les caractéristiques et les fonctions de la zone humide.

De même, dans le cadre d'un travail relatif à l'alimentation, au cours duquel les élèves ont découvert le circuit des aliments de leur production à l'assiette, plusieurs enfants ont influencé le comportement alimentaire de toute la famille, qui a réduit ses achats en aliments transformés pour privilégier un approvisionnement en circuit court !

Cette expérimentation a également mis en lumière la complémentarité entre les acteurs associatifs d'une part, qui apportent leurs connaissances techniques, environnementales, naturalistes et les enseignants d'autre part, qui maîtrisent les compétences pédagogiques, les programmes scolaires et connaissent individuellement les élèves. Comme dans la mise en place des aires éducatives, le triptyque enseignant, association d'EEDD et élus du territoire a ici encore bien fonctionné : en effet, les élus ont le plus souvent très bien joué le jeu. Certains ont participé à des ateliers avec les élèves. Ils ont pu entendre les réflexions des jeunes, qui ont été présentées en conseil municipal. Peut-être déboucheront-elles sur de nouveaux projets durables dans les communes concernées.

#### **- Points à améliorer :**

Initialement, nous avons envisagé un suivi régulier de chacun des projets, incluant un déplacement dans les établissements impliqués pour rencontrer l'association et les enseignants. Le contexte sanitaire et l'arrêt de la mission villes durables au sein de la DREAL nous ont conduit à revoir nos ambitions à la baisse. Sans doute par habitude de travailler en lien avec les associations dans le cadre d'appels à projet, nous avons organisé plusieurs points d'étape avec associations, mais nous n'avons pas suffisamment organisé de temps d'échanges incluant les enseignants.

La réalisation du contenu vidéo a souvent posé des difficultés aux associations. Cette demande avait pour objectif de disposer d'un support pratique de présentation de la démarche, facilitant son appropriation en vue d'une reproduction de l'expérimentation. Or, les associations n'étaient finalement pas rodées à cet exercice et nous n'avons pas anticipé la recherche d'un module de formation ou un tutoriel. Lors d'un point d'étape, l'une des associations a brièvement conseillé un outil de montage et donné quelques conseils, qui ont permis à celles qui étaient en difficulté de réaliser leur film. Les difficultés ont donc pu être surmontées et toutes les vidéos réalisées.

#### **- Les suites envisagées :**

Trois projets n'ont pas pu être menés à terme avant la fin de l'année scolaire en raison des confinements successifs. Concernant des élèves qui restent dans le même établissement, ils se sont poursuivis à la rentrée et sont actuellement en cours de finalisation. Cette expérience pourrait être mise à profit et valorisée en dehors du cadre de l'AAP : en effet, les enseignants et les associations réfléchissent à une poursuite de leur collaboration et imaginent les suites qui pourraient être données à ces actions : un essaimage vers d'autres classes, d'autres établissements, la mise en place d'une nouvelle aire éducative, ou d'un atlas communal de la biodiversité...

Nous espérons que la mise à disposition des vidéos et des rapports méthodologiques facilitera la mise en place de nouvelles expériences inspirantes.

#### **Pour en savoir plus :**

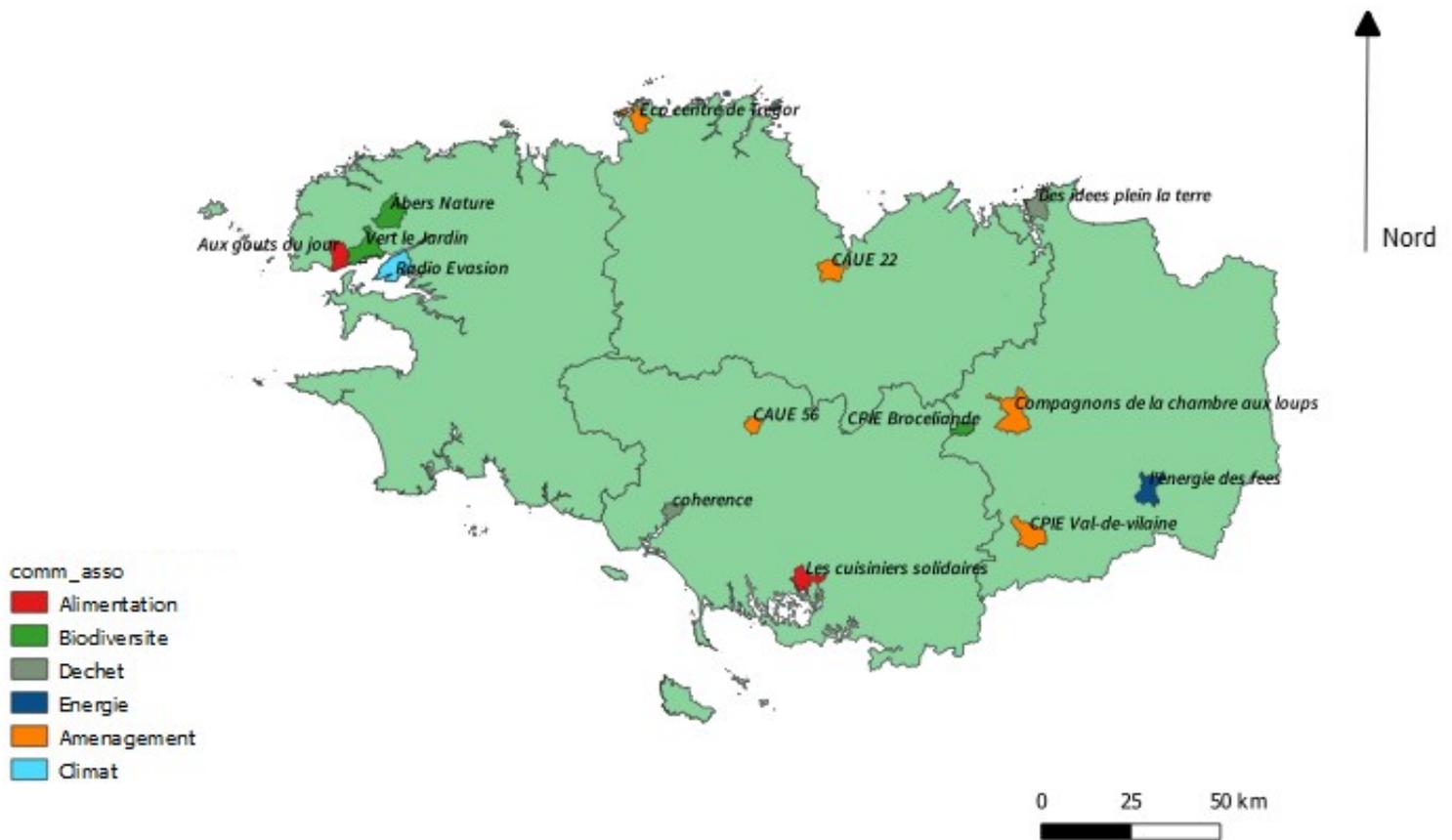
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-projets-villes-et-villages-desirables-sur-a4766.html>

## Annexe 1 : Synthèse des projets soutenus (par ordre alphabétique) :

Association	adresse	Établissement scolaire	thématiques	Subvention
ABER Nature	mairie 29690 BOTMEUR	CE2_CM1 école du Lac - Plabennec (29) Engagements écoquartiers : 19 et 20	Biodiversité : Découverte d'une zone humide	1 500,00 €
Aux Goûts du Jour	53 impasse de l'Odet 29000 QUIMPER	Classe de 6 <sup>e</sup> collège Victoire Daubié – Plouzanné (29) Engagements écoquartiers : 1, 7, 8, 11, 13, 20	Alimentation, biodiversité, agriculture, aménagement du territoire	6 225,00 €
CAUE 22	29 avenue des promenades 22000 SAINT BRIEUC	Classe de CM2 - Ecole élémentaire Letonturier – Plédran (22) Engagements écoquartiers : 1, 4, 6, 9, 10, 11, 14, 17, 20	Aménagement, développement territorial, cadre de vie, modes d'usage, environnement et climat...	5 000,00 €
CAUE 56	64 rue Anita Conti – CS 20514 – 56035 VANNES CEDEX	CM2 école primaire Joseph le Métayer - Le Sourn (56) Engagements écoquartiers : 6, 9, 10, 19, 11	Aménagement, développement territorial espaces publics, cadre de vie, déplacements, gestion de l'eau	6 000,00 €
COHERENCE	65 rue Edouard Beauvais 56100 – Lorient	Écodélégués et élèves des collèges Anita Conti à Lorient et Paul Langevin à Hennebont (56) alimentation Engagements écoquartiers : 13, 18	Ressources/déchets, économie circulaire, alimentation Engagements	4 920,00 €
Compagnon de la Chambre aux loups	2 bis rue de Montauban 35750 IFFENDIC	CM1 école du Sacré-Coeur - Iffendic (35) Engagements écoquartier : 16, 20	Alimentation, sensibilisation à la biodiversité locale à travers des ateliers théâtre	5 000,00 €
CPIE Forêt de Broceliande	26, place du pâtis vert 56430 Concoret	Écoles primaires (public et privée) de Concoret (56) Engagements écoquartier : 1, 2, 5, 7, 10, 16, 19, 20	Création d'un observatoire de la biodiversité – sciences participatives. Volets intergénérationnel et insertion	5 000,00 €
CPIE Morlaix Trégor ULAMIR	Foyer des 4 Vents - Salle Sterdenn 29620 LANMEUR	Écoles primaires publique et privée+ collège public « les quatre vents » - Lanmeur (29) Engagements écoquartier : 7, 10, 20	Biodiversité, citoyenneté environnementale, cadre de vie patrimoine	6 000,00 €
CPIE Val de Vilaine Association Nature et Mégalithes	Les Landes de Cojoux 10 allée des cerisiers 35550 SAINT JUST	Groupe de délégués de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup> - collège St Joseph-Pipriac (35) – Engagement écoquartier : à définir avec les élèves	Aménagement, biodiversité Pipriac, quelle ville pour demain ? Réflexions prospectives	2 920,00 €
Des Idées Plein la Terre DIPLT	La Petite Claye 35 610 PLEINE FOUGERES	3 <sup>e</sup> prépa métiers du collège La Providence à St Malo (35) Engagements écoquartier : 2,4, 5, 10, 14, 18	Thématiques déchets, mer, mobilité	3 430,00 €
Ecocentre Trégor	6 chemin de Crec'h Ar Beg 22560 Pleumeur-Bodou	Du CP au CM2 École primaire publique Jean Le Morvan – Pleumeur Bodou (22) Engagements écoquartier : à définir	Aménagement, développement durable, biodiversité, démocratie	5 643,00 €
Énergies des fées	4 allée des Genêts 35640 MARTIGNE FERCHAUD	Classe de 5 <sup>e</sup> Collège Saint Joseph de Janzé Engagements écoquartier : 15, 17, 18	Énergie et usages du numérique	6 300,00 €
Les cuisiniers solidaires	Maison des associations, 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 Vannes	Classe de 4 <sup>e</sup> du Collège Notre Dame Le Menimur (quartier prioritaire de Vannes) – 56 Engagements écoquartiers ; 1, 6, 7, 13, 18, 20	Alimentation, aménagement du territoire, déchets, biodiversité	4 500,00 €
Radio Evasion	Venelle des écoles 29590 Le Faou	Collège de la Fontaine Blanche – PLOUGASTEL DAOULAS (29) groupe d'élèves volontaires Engagements écoquartier : 8, 16, 20,	Environnement et climat, développement territorial, cadre de vie et usages	4 050,00 €
Vert le Jardin	Venelle de Kergonan 29200 BREST	École primaire publique Pen Ar Streat à Brest (quartier prioritaire de Pontanezen) - (29) Engagements écoquartier : 1, 2, 7, 9, 10, 20	Biodiversité en ville – vivre ensemble, solidarité intergénérationnelle, processus participatif	5 000,00 €

annexe 2 :

## Cartographie des projets de l'APP 2020 par thématiques





## Appel à projets 2020

# Villes et villages désirables pour l'avenir : Regards de jeunes citoyens



## RÈGLEMENT



### Le contexte

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'initier les élèves, tout au long de leur parcours d'éducation, à une dimension élargie de la citoyenneté.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne et le Rectorat de l'académie de Rennes ont signé une convention pluriannuelle de partenariat, formalisant la mise en œuvre d'actions communes en matière d'EDD. Tous les deux ans depuis 2014, un appel à projet conjoint permet de faire émerger des projets innovants et de créer des relations de travail plus étroites entre des établissements d'enseignement et les associations de protection de l'environnement.

Le présent document concerne l'appel à projets conjoint de la DREAL Bretagne et du Rectorat de l'académie de Rennes, en matière d'accompagnement d'établissements d'enseignement par des associations du territoire. Celui-ci porte pour l'année 2020 sur l'aménagement de villes et villages désirables pour l'avenir.

Il comprend :

- 1- Les bénéficiaires
  - 2- Les actions finançables et les cibles thématiques prioritaires
  - 3- La sélection des projets
  - 4- Les modalités de dépôt des dossiers.
  - 5- Les modalités d'examen des dossiers
- Les coordonnées de référents de l'Éducation Nationale  
Les liens utiles

et 3 annexes :

- Annexe 1 : Les 20 engagements du référentiel EcoQuartiers ;  
Annexe 2 : Les objectifs de développement durable ;  
Annexe 3 : Le cadre de fiche de présentation du projet.

## **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 7 mars 2020 à 12 h**

Les demandes parvenant postérieurement à la date limite de dépôt ne seront instruites que si des crédits restent disponibles.

### **1 - Les bénéficiaires**

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État, les associations de type Loi 1901 à but non lucratif, agréées ou non, enregistrées au Registre National des Associations (RNA) et implantées en Bretagne. Le présent appel à projets concerne les associations à compétences environnementales et éducatives, porteuses d'un programme ou d'un projet lié à la promotion de l'environnement et du développement durable dont l'action proposée se développe sur le territoire régional.

Plusieurs associations peuvent intervenir de concert auprès d'un même établissement de façon complémentaire, selon leurs domaines de compétence. Elles devront alors présenter chacune une demande de subventions ou désigner l'une d'entre elles comme pilote du projet.

### **2 - Les actions finançables et les priorités 2020**

Cet appel à projets vise à soutenir la mise en place d'une démarche d'expression des jeunes sur la qualité de leur environnement immédiat, qu'il soit urbain, semi-urbain ou rural, grâce à l'accompagnement d'une ou plusieurs associations.

#### **2.1 : L'objectif :**

L'objectif de ce projet est de faire s'exprimer les jeunes citoyens sur leur cadre de vie, en tant qu'habitants et usagers.

Ce projet est une expérience de réflexion à trois :

- x Des élèves et leur encadrant : une classe, un club, un atelier, groupe d'élèves d'un même établissement, un enseignant référent ou équipe référente pluridisciplinaire (enseignant, CPE, documentaliste, infirmier scolaire ...).
- x une ou plusieurs association(s) (environnementale, d'éducation populaire, d'animation locale...) porteuse(s) du projet. Dans le cas où plusieurs associations accompagneraient un même établissement, chacune d'elle pourra déposer une demande de subvention individuelle.
- x un(e) ou plusieurs représentant(es) de la collectivité locale : élu(es) du conseil municipal et le cas échéant du conseil municipal des jeunes.

Il s'agit de conduire un travail de réflexion sur l'environnement de l'établissement ou un autre quartier de la commune en termes de ville durable, qui sera conduit avec l'appui de l'association. Il permettra de recueillir la perception des élèves, avant de les guider dans une analyse critique de l'existant et les amener à formuler des propositions d'actions permettant d'aller vers *une ville ou un village désirable pour l'avenir*.

Le cadre de la réflexion est celui du référentiel ÉcoQuartiers et de ses 20 engagements. Il fait référence également aux objectifs de développement durables, notamment les cibles de l'ODD 11. La réflexion et les propositions d'actions devront porter sur plusieurs des 20 engagements du référentiel ÉcoQuartiers, sans nombre minimal imposé. Ceux-ci seront choisis par les associations en partenariat avec l'enseignant, en tenant compte des spécificités du territoire et des sensibilités des acteurs engagés. L'ambition du projet est avant tout de mobiliser les jeunes et de les rendre acteurs de leur environnement : Il ne s'agit ni de faire un diagnostic exhaustif, ni de formuler des propositions de professionnels de l'aménagement.

L'échelle géographique du projet devra dépasser l'enceinte de l'établissement. Elle sera fonction des thématiques retenues par le porteur de projet (engagements du référentiel), et pourra varier selon les thématiques.

## 2.2 : Livrables attendus :

- Une vidéo amateur, format court, présentant les parties prenantes, la démarche mise en œuvre (méthodologie déployée), les grandes lignes de l'état des lieux réalisé et les propositions d'amélioration. Ces deux derniers volets devront être exprimés par les élèves. Des maquettes, dessins, photos ou tout autres supports matériels pourront également être utilisés.
- L'association produira un rapport méthodologique synthétique illustré présentant (format pdf) :
  - x les parties prenantes du projet,
  - x les acteurs rencontrés,
  - x les étapes du projet en précisant les méthodes mises en œuvre à chaque étape, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, la communication conduite autour du projet,
  - x des extraits littéraux de paroles des acteurs du projet, et en particulier des élèves,
  - x l'intérêt pédagogique de la démarche du point de vue des différents acteurs et les liens avec les programmes scolaires
  - x une rubrique « Si c'était à refaire... » exposant les points forts et les points d'amélioration de cette expérience.

Ces deux supports (vidéo et rapport méthodologique) seront transmis par Internet et pourront être publiés sur le site internet de la DREAL et du Rectorat, afin de partager cette expérience. Les élèves (ou, à défaut, l'élue référent du projet) présenteront les conclusions de ce travail en conseil municipal. À minima, la vidéo réalisée ou des extraits, sera présentée en conseil municipal par l'élue référent.

## 2.3 : Calendrier :

Ce projet sera conduit selon plusieurs phases :

- **Phase de préfiguration** (jusqu'au dépôt du dossier de candidature) :

Identifier l'école partenaire (si besoin par l'intermédiaire d'un référent Éducation Nationale : coordonnées en fin de cahier des charges), les élus référents, les thématiques pressenties issues du référentiel écoquartier.

Quantifier le nombre de rencontres envisagées, à la fois en préparation du projet avec l'équipe référente, et en mise en œuvre des actions, et le temps et les moyens nécessaires à ce projet.

Déposer le dossier de candidature (Cerfa + fiche de présentation du projet)

**Commission DREAL/Rectorat de sélection des projets fin mars**

- **Phase de préparation** : mi-avril à fin-juin 2020, voire jusqu'à août 2020

Choix des thématiques retenues et définition des méthodes d'accompagnement du projet avec l'équipe référente

Préparation matérielle du projet et identification des éventuels acteurs à associer au projet

- **Phase de mise en œuvre** : septembre 2020 à juin 2021

Confirmation des thématiques choisies avec les élèves, arrêt du/des périmètres de diagnostic  
Conduite de l'action et préparation de la restitution (vidéo, rapport méthodologique)

- **Phase de restitution** : juin 2021

Remise de la vidéo à l' élu référent

Transmission du rapport méthodologique et de la vidéo à la DREAL et au Rectorat

Transmission du Cerfa bilan financier à la DREAL

Le porteur de projet et l'équipe référente pourront accompagner les élèves dans la réalisation d'un diagnostic portant sur des thématiques plus nombreuses que celles retenues pour les propositions d'actions.

**À minima, la préparation et la conduite de l'action intégreront huit rencontres entre l'association référente et l'enseignant référent, dont 6 en présentiel avec les élèves.**

## **2.5 : Soutien et accompagnement :**

Les référents de la DREAL Bretagne en charge de l'éducation à l'environnement et au développement durable et en charge de la ville durable seront à la disposition des associations retenues, tant en phase de préparation du projet avec l'enseignant et l' élu référent qu'en phase de mise en œuvre du projet pour du conseil notamment.

À minima, deux réunions téléphoniques de suivi des projets seront réalisées entre l'association portant le projet et les référents de la DREAL et du Rectorat. La première sera l'occasion de présenter le projet préparé avant le démarrage effectif de celui-ci, et la seconde sera l'occasion de présenter les résultats obtenus à la fin de celui-ci.

## **2.6 : Sont notamment exclus de l'appel à projets :**

- les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations
- les actions de conseil personnalisé, les actions de formation à titre principal (concernant un public très restreint et de technicité élevée), le financement de points d'accueil ou d'information,
- les publications ou rencontres techniques destinées à un public trop restreint ou spécialisé ...
- les projets d'investissements (réalisation de travaux, achat de matériaux, etc), et l'acquisition de matériel non pédagogique ou représentant la majorité de la subvention demandée,
- les actions financées par ailleurs par le Ministère ou la DREAL (ex : actions financées dans le cadre de l'appel à projet « Partenariat associatif 2020 », des TEPCV, Coins Nature...)
- les projets incomplets ou transmis hors délai.

## **3 - La sélection des projets**

Dans le cadre de cet appel à projets, la DREAL Bretagne et le Rectorat seront particulièrement attentifs :

> à la qualité et à la diversité du partenariat, envisagé (établissement, collectivité, associations, autres acteurs du territoire )

> aux actions à impact collectif, qui contribuent à une évolution des comportements;

> au rayonnement de cette action dans et hors l'école.

**NB : Un comité de suivi des projets sera mis en place par la DREAL et le Rectorat.**

**Un bilan de l'action devra être remis par l'association au plus tard le 30 juin 2021**

(cerfa n°15059\*2 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180> ).

## 4 - Les modalités de dépôt des candidatures

Chaque association ne doit déposer qu'un seul dossier : Cerfa + fiche de présentation du projet (annexe 3).

Les demandes doivent être renseignées sur le formulaire unique CERFA n° 12156\*05, disponible sur le site : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>. (Attention le formulaire est régulièrement actualisé. Il est conseillé de télécharger la version en ligne).

Vous pouvez vous appuyer sur la notice explicative CERFA n° 51781, qui précise également les pièces à joindre à votre candidature :

- un courrier de demande officiel du représentant légal de l'association ;
- le formulaire CERFA n°12156 dûment complété (l'attestation sur l'honneur annexée en fin du dossier de candidature devra être dûment **remplie, datée et signée** par le représentant légal de l'association) ;
- la fiche de présentation du projet complétée (annexe 3)
- le budget prévisionnel détaillé du projet et son plan de financement devront être complétés, ainsi que le budget prévisionnel 2020 de l'association ;
- le rapport d'activité et le rapport financier approuvé par la dernière assemblée générale ;
- **un RIB** de l'association : l'intitulé y figurant doit être le même que celui figurant sur le dossier de candidature ;
- une copie des statuts de l'association en cas de première demande ou de modification des statuts au cours des dernières années ;
- le bilan des actions financées par la DREAL en 2018 et 2019, le cas échéant

**Le dossier complet doit être envoyé sous format informatique à :**

**[coprev.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:coprev.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr)**

## 5 - Les modalités d'examen des dossiers

L'instruction des dossiers sera réalisée courant mars 2020, afin de vérifier notamment la complétude du dossier et l'éligibilité du projet en fonction des orientations prioritaires. Une commission d'attribution se réunira en mars, pour étudier l'ensemble des dossiers. Les décisions de financement seront communiquées au mois d'avril 2020.

Les montants des aides accordées par la commission seront définis en fonction de l'enveloppe de crédits disponibles, des budgets présentés au dossier CERFA de candidature et de l'importance de l'action. A titre indicatif, ils se situent généralement dans une fourchette comprise entre 3 000 et 5 000 €. Selon la nature et l'ampleur du projet présenté, la subvention accordée pourra aller au-delà de cette fourchette.

\*\*\*\*\*

**COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LES DÉPARTEMENTS**

Dans leur phase de préfiguration, les associations intéressées pourront prendre contact avec ces référents dans le cas où elles n'auraient pas établi un contact direct avec un établissement scolaire intéressé.

**Côtes d'Armor :**

- Sylvie Le Guennec, Inspectrice de l'Education Nationale, Circonscription St Brieuc Ouest : Sylvie.Le-Guennec@ac-rennes.fr
- Guillaume Le Cam, professeur relais EDD 2nd degré : Guillaume.Le-Cam1@ac-rennes.fr

**Finistère :**

- Dominique Doreau, Inspecteur de l'Éducation nationale Circonscription de Quimper Sud : Dominique.Doreau@ac-rennes.fr
- Julien Bouzeloc, professeur relais EDD 2nd degré : julien.bouzeloc@ac-rennes.fr

**Ile-et-Vilaine :**

- Alain Landeau, Inspecteur de l'Education nationale Circonscription Rennes-Est : Alain.Landeau@ac-rennes.fr
- Stéphanie Didot, professeur relais EDD 2nd degré : stephanie.didot@ac-rennes.fr

**Morbihan :**

- Jean-René Léandri, Inspecteur de l'Education nationale Circonscription Les Rives de Vilaine : jean-rene.leandri@ac-rennes.fr
- Aline Boulc'h, professeur relais EDD 2nd degré : Aline.Boulc-H@ac-rennes.fr

**LES LIENS UTILES :**

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

<https://www.reseau-canope.fr/raconte-ta-ville/la-ville-durable.html>

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-kit-pedagogique-du-projet-pour-construire-un-a2749.html>

<https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030-5>

## Le Référentiel ÉcoQuartier, en faveur des villes et territoires durables



<p><b>1</b> RÉALISER LES PROJETS RÉPONDANT AUX BESOINS DE TOUS EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE</p>	<p><b>6</b> TRAVAILLER EN PRIORITÉ SUR LA VILLE EXISTANTE ET PROPOSER UNE DENSITÉ ADAPTÉE POUR LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS</p>	<p><b>11</b> CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL, DURABLE, ÉQUILIBRÉ, SOCIAL ET SOLIDAIRE</p>	<p><b>16</b> PROPOSER UN URBANISME PERMETTANT D'ANTICIPER ET DE S'ADAPTER AU CHANGÈMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES</p>
<p><b>2</b> FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROCESSUS DE PILOTAGE ET UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE</p>	<p><b>7</b> METTRE EN ŒUVRE LES CONDITIONS DU VIVRE-ENSEMBLE ET DE LA SOLIDARITÉ</p>	<p><b>12</b> FAVORISER LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS ET LEUR PROXIMITÉ</p>	<p><b>17</b> VISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, LA BAISSE DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ET LA DIVERSIFICATION DES SOURCES AU PROFIT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION</p>
<p><b>3</b> INTÉGRER LA DIMENSION FINANCIÈRE TOUT AU LONG DU PROJET DANS UNE APPROCHE EN COÛT GLOBAL</p>	<p><b>8</b> METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ POUR ASSURER UN CADRE DE VIE SUR ET SAIN</p>	<p><b>13</b> OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES ET DÉVELOPPER LES FILIÈRES LOCALES ET LES CIRCUITS COURTS</p>	<p><b>18</b> LIMITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS, DÉVELOPPER ET CONSOLIDER DES FILIÈRES DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</p>
<p><b>4</b> PRENDRE EN COMPTE LES PRATIQUES DES USAGERS ET LES CONTRAINTES DES GESTIONNAIRES DANS LE CHOIX DE CONCEPTION TOUT AU LONG DU PROJET</p>	<p><b>9</b> METTRE EN ŒUVRE UNE QUALITÉ DE CADRE DE VIE, QUI CONCILIE INTENSITÉ, BIEN VIVRE ENSEMBLE ET QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p><b>14</b> FAVORISER LES MODES ACTIFS, LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES OFFRES ALTERNATIVES DE DÉPLACEMENT POUR DÉCARBONER LES MOBILITÉS</p>	<p><b>19</b> PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET EN ASSURER UNE GESTION QUALITATIVE ET ÉCONOME</p>
<p><b>5</b> METTRE EN ŒUVRE DES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE</p>	<p><b>10</b> VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI, L'HISTOIRE ET L'IDENTITÉ DU SITE</p>	<p><b>15</b> FAVORISER LA TRANSITION NUMÉRIQUE EN FAVEUR DE LA VILLE DURABLE</p>	<p><b>20</b> PRÉSERVER, RESTAURER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ, LES SOLS ET LES MILIEUX NATURELS</p>

**DÉMARCHE ET PROCESSUS**

**CADRE DE VIE ET USAGES**

**DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**ENVIRONNEMENT ET CLIMAT**

Carte des engagements

© Yann Kebbi - Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

<p><b>1 PAS DE PAUVRETÉ</b></p>	<p><b>2 FAIM «ZÉRO»</b></p>	<p><b>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b></p>	<p><b>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</b></p>	<p><b>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</b></p>	<p><b>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</b></p>
<p><b>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</b></p>	<p><b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b></p>	<p><b>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</b></p>	<p><b>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</b></p>	<p><b>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</b></p>	<p><b>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</b></p>
<p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p>	<p><b>14 VIE AQUATIQUE</b></p>	<p><b>15 VIE TERRESTRE</b></p>	<p><b>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</b></p>	<p><b>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</b></p>	<p><b>OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b></p>